

Boncourt Info



SOMMAIRE

Page 1 : Sommaire

Page 2 : Le mot du Maire

Page 3 : Budget 2023-2024

Page 4 : Noël 2023
Le parking du Merle Blanc

Page 5 : Cérémonie du 11 Novembre
Le saviez-vous ?
Journée Défense et Citoyenneté

Page 6 : Soyons bons et courtois !

Page 7 : La Vallée des Cailles

Page 8 : Portrait d'une Boncourtoise

Page 9 : Les associations boncourtoises

Page 10 : A votre porte

Page 11 : Autour de nous

Page 12 : Le tri des déchets alimentaires à la portée de tous

Page 13 : Les Services à la Personne (SAP)

Page 14 : A vous de jouer !! NOUVEAU !!

Page 15 : Infos pratiques

Page 16 : Contact Mairie
Gîte de Boncourt
Vente de bois
Solutions des jeux
Abonnement à la newsletter
Comment recevoir le Boncourt Infos

Bonus : A VOS AGENDAS



Le mot du Maire

Tout d'abord, il me tient à cœur de vous faire part d'un problème récurrent au sein de la Commune, concernant des stationnements abusifs de véhicules sur les trottoirs. J'ai régulièrement des réclamations de la part des habitants qui ne peuvent pas circuler à pied sur les trottoirs et doivent emprunter la route, souvent avec des poussettes, ce qui engendre un réel problème de sécurité.

A plusieurs reprises, j'ai demandé aux propriétaires concernés de rentrer leurs véhicules dans leur propriété lorsque cela est possible. Aujourd'hui, chacun doit prendre ses responsabilités, j'ai donc pris un arrêté interdisant ces stationnements sauvages et la gendarmerie verbalisera les personnes ne respectant pas cet arrêté.

En ce qui concerne mon équipe municipale, je voulais de nouveau souhaiter à Monsieur Gilles Malhappe et à Monsieur Basile Salmon, anciens élus qui ont quittés le conseil municipal, une belle continuation pour la réalisation de leurs nouveaux projets.

L'an passé, j'étais fort inquiet pour les finances de la Commune concernant les annonces gouvernementales quant aux hausses des énergies. Aujourd'hui, je suis content de constater que, grâce aux moyens que nous avons mis en place, nous avons su limiter l'impact financier et je suis satisfait de notre bilan et plus serein pour l'avenir de notre village.

D'autre part, mon équipe et moi-même avançons dans nos projets :

- ❖ La vidéosurveillance a été installée, trois caméras surplombent désormais le parking et le carrefour au-dessus du monument aux morts. A ce jour, nous avons déjà eu l'occasion d'exploiter à plusieurs reprises des images enregistrées, ce qui nous conforte dans l'idée que cette installation est une aide précieuse pour la gendarmerie et pour assurer la sécurité au sein de notre paisible village.
- ❖ En ce qui concerne le tracteur, il a été remplacé par un tracteur neuf équipé d'une remorque, une bennette et une fendeuse.
- ❖ Le projet concernant l'aménagement du carrefour et de la place du Merle Blanc avance : les devis ont été réalisés et les demandes de subventions ont été acceptées. Le début des travaux devrait commencer à l'automne.

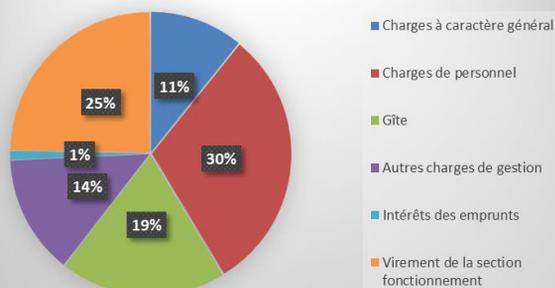
Enfin pour finir, je voulais souligner la richesse associative de notre village qui, à ce jour, ne compte pas moins de 8 associations avec la petite dernière, l'Association Canine, à qui je souhaite la bienvenue. Ceci est révélateur d'un dynamisme dont je ne suis pas peu fier !

Et j'en profite d'ailleurs pour remercier, les membres du CCAS, le personnel de la Commune, les membres du Conseil Municipal, les associations et tous les boncourtois bénévoles pour leurs investissements et leurs nombreuses actions.

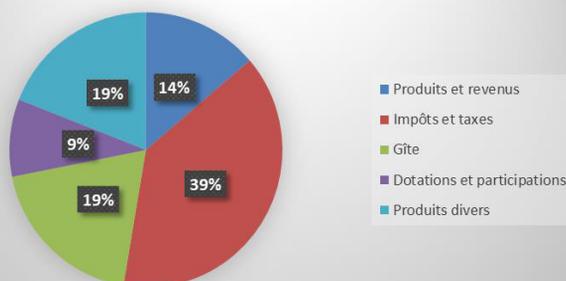
Jean-Claude Delanoë

BUDGETS 2023-2024

Répartition des charges 2024



Répartition des recettes 2024



Répartition des charges 2024

Charges à caractère général	32 748,00
Charges de personnel	92 200,00
Gîte	58 138,00
Autres charges de gestion	41 487,00
Intérêts des emprunts	3 055,00
Virement de la section fonctionnement	74 716,00
	302 344,00

Répartition des recettes 2024

Produits et revenus	41 545,00
Impôts et taxes	117 609,00
Gîte	58 138,00
Dotations et participations	27 495,00
Produits divers	57 557,00
	302 344,00

Pour 2024, le budget de fonctionnement s'élève à 301 677 € et celui de l'investissement à 98 773 €.

La création d'un trottoir PMR et un arrêt de bus, au carrefour de la route de Rouvres/route d'Anet/rue de la Sonnette sont prévus.

Les travaux devraient démarrer en fin d'année si les finances de la commune le permettent.

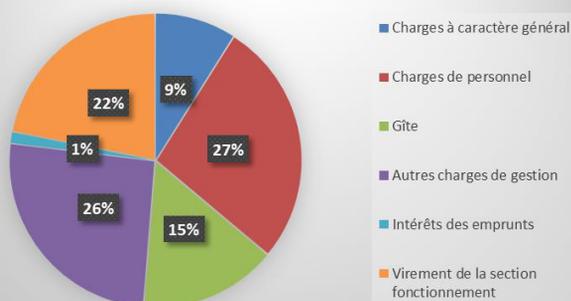
En 2023, le chiffre d'affaires du gîte s'est élevé à 62 560 €.

En 10 ans d'existence, ce niveau n'a jamais été atteint. Nos efforts ont été récompensés.

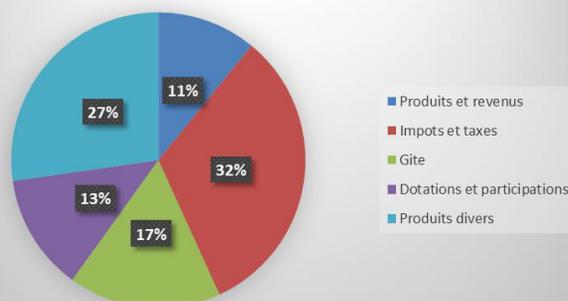
De plus, 2024 s'annonce sous de bons auspices en termes de réservation.

Les taux d'imposition n'ont pas été modifiés en 2024. Mais dans tous les cas, tous les contribuables subiront une hausse de leurs valeurs locatives qui sont indexées sur l'inflation (+ 3,86 % en moyenne).

Répartition des charges 2023



Répartition des recettes 2023



NOËL 2023

Belle découverte pour nos anciens, le restaurant « l'auberge des roy » à Saint-Aquilin-de-Pacy a tenu ses promesses... une régälade dans l'assiette, un décor authentique
UN JOLI MOMENT DE CONVIVIALITE A L'UNANIMITE !



Comme de coutumes, notre cher Père Noël était au rendez-vous cette année pour le régäl des enfants !



Un **GRAND** merci à toute l'équipe du CCAS qui, par son investissement, notre offre de jolis moments de convivialité et de partage !

LE PARKING DU MERLE BLANC

L'équipe municipale et Manu, aidés de bonnes âmes boncourtoises ont œuvré pour l'aménagement du parking du **Merle Blanc**.



Trois samedis matin, ils se sont retrouvés : débroussaillage, tailles, désherbage, abattage, remblayage et plantation d'une quinzaine de nouvelles plantes gracieusement offertes !



Matinaux et de bonne humeur, ils n'ont pas ménagé leurs efforts pour rafraîchir les plantations du parking.

MERCI !

Cérémonie du 11 novembre

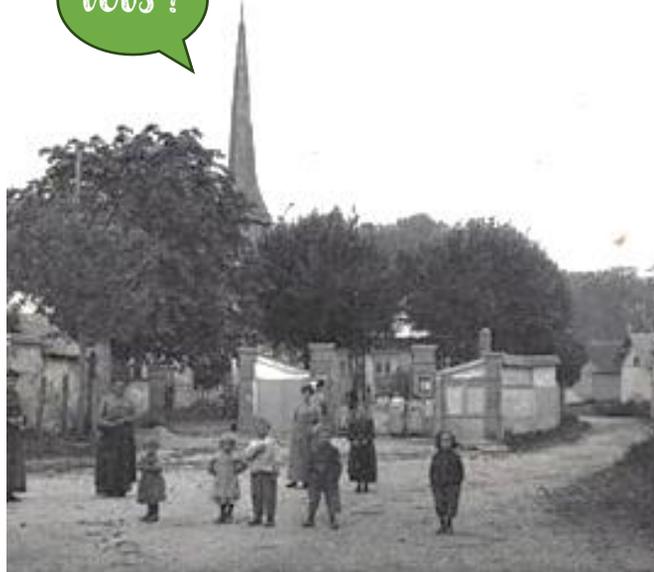
Nombreux
Boncourtois
étaient présents
pour rendre
hommage à nos
Anciens
Combattants



LE

SAVIEZ

VOUS ?



Il y a 180 ans !

En 1844 arrivait en Mairie de Boncourt, une injonction du Sous-Préfet de Dreux dont voici quelques extraits : « il est inconcevable...que Boncourt... n'ait encore fait aucun effort pour devenir propriétaire d'une maison d'école ».

En 1845, un devis est réalisé... et l'école de Boncourt verra le jour en 1851 (six années de discussions, examen...)

116 ans plus tard, en juin 1967, l'école de Boncourt sera fermée, suite à un manque d'effectifs, et elle ne sera jamais rouverte !



Chaque Français (garçons et filles) doit faire le recensement citoyen obligatoire pour ensuite participer à la journée défense et citoyenneté (JDC). S'il ne fait pas cette démarche, il ne peut notamment pas s'inscrire aux examens et concours de l'État (permis de conduire, baccalauréat...) avant 25 ans.

L'inscription en mairie doit être obligatoirement réalisée entre la date du 16ème anniversaire et la fin du troisième mois suivant, avec possibilité de régulariser la situation jusqu'à l'âge de 25 ans. La JDC est une journée, obligatoire pour les jeunes de 16 à 25 ans, qui permet de rappeler à chacun que notre liberté a un prix.

C'est aussi une occasion unique de découvrir l'univers militaire et ses multiples métiers.



Soyons bons et courtois! Petits rappels

Travaux bruyants de bricolage et de jardinage chez les particuliers

Les travaux momentanés de rénovation, de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers, à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage tels que tondeuses à gazon, motoculteurs, bétonnières, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques **sont autorisés** :



En semaine de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30
Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
Les dimanches et les jours fériés de 10h à 12h



Nuisances sonores

Il est interdit de jour comme de nuit, de laisser crier, de façon répétée ou prolongée, un ou des animaux dans un logement, sur un balcon, dans une cour ou un jardin, un enclos attenant ou non

à une habitation, susceptibles par leur comportement, de porter atteinte à la tranquillité publique.



Tapage nocturne

Entre 22h et 7h du matin : les bruits ou tapages injurieux troublant la tranquillité d'autrui sont punis de l'amende prévue pour les contraventions de 3ème classe.

Respect des lieux publics

Il est interdit d'abandonner, de déposer ou de jeter des débris, sur tout ou partie de la voie publique, bancs, trottoirs. Jeter un papier au sol, vider le cendrier de sa voiture dans le caniveau.

Les déjections canines sont interdites dans l'espace public : les trottoirs, les espaces verts, les espaces des jeux pour enfants, et tout cela par mesure d'hygiène.

Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement, par tout moyen approprié, au ramassage des déjections canines sur tout ou partie du domaine public communal.

En cas de non-respect de l'interdiction, l'infraction est passible d'une contravention de 1ère classe.

L'amende pour déjection canine est donc fixée à 35 euros le plus souvent, mais les communes sont libres de fixer le montant.

Utilisation de drones dans le village

Vous devez voler loin des personnes et des véhicules. Vous devez conserver une distance minimale de sécurité de 150 mètres avec les zones résidentielles, commerciales, industrielles et récréatives. Le vol est en revanche autorisé dans les espaces privés avec l'accord du propriétaire, dans les sites d'aéromodélisme autorisés ou encore dans certains espaces publics.



Pour plus de renseignement :

<https://www.geoportail.gouv.fr/donnees/restrictions-uas-categorie-ouverte-et-aeromodelisme>

Respect des places de parking handicapé

Il est interdit de se garer sur une place handicapée sans avoir la carte prévue à cet effet. Cette interdiction, qui concerne aussi bien le stationnement que le simple arrêt, est prévue par l'article R. 417-11 du Code de la route qui classe cet acte comme un stationnement



très gênant. En cas d'infraction constatée, l'automobiliste s'expose à une amende dont le montant correspond à celui des contraventions de 4ème classe, soit 135 euros. Il risque également la mise en fourrière de son véhicule.

Ramassage des poubelles

Les containers doivent être sortis la veille au soir et rentrés dès le lendemain.

Attention à compter du 14 mai, le calendrier des collectes est modifié. Vous pouvez le consulter sur le site de la Mairie.

LA RÉSERVE NATURELLE RÉGIONALE DE LA VALLÉE DES CAILLES

DE NOUVEAUX PANNEAUX POUR DÉCOUVRIR LA RÉSERVE

Inaugurés le 2 juin 2023, en présence de M. Bridet, Conseiller régional et vice-Président délégué à la biodiversité, aux Parcs Naturels Régionaux, à la Loire et rivières, à l'eau, à l'air et à la condition animale, **de nouveaux panneaux** vous permettent de découvrir les richesses de la réserve naturelle.



(Photo : Cen CVL/B. Allard)



!! Évènement !!
Samedi 25 mai à 10h
Transhumance des moutons
et démonstration de chiens
de troupeau
Départ du Mottey

RAPPEL SUR LA RÉGLEMENTATION

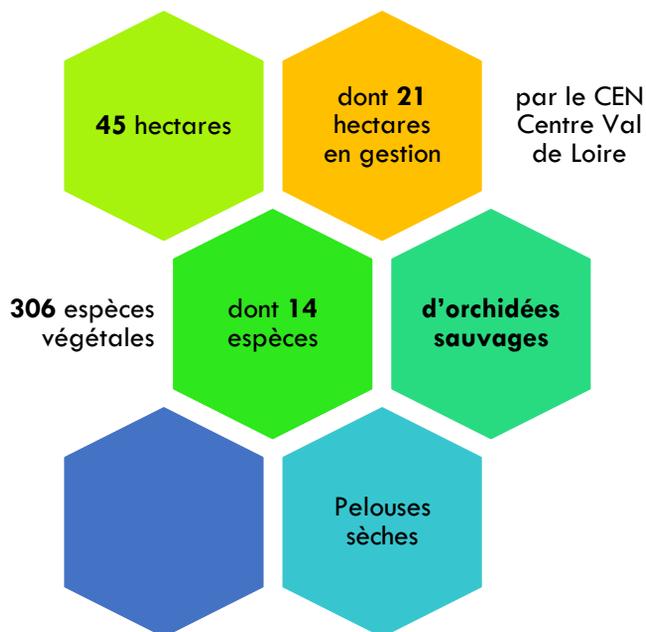
Le site bénéficie d'une **protection réglementaire** et les **véhicules motorisés y sont strictement interdits**. Les agents de l'Office Français de la Biodiversité patrouillent régulièrement sur la réserve, les contrevenants s'exposent à **des sanctions financières et pénales !**



N'hésitez pas à contacter l'équipe du Conservatoire !

www.cen-centrevalde Loire.org

Suivez nous sur facebook @CenCentreValdeLoire
Conservatoire d'espaces naturels Centre-Val de Loire
Antenne Eure-et-Loir - 21 rue de Loigny la Bataille - 28000 Chartres
02 37 28 54 48 - antenne28@cen-centrevalde Loire.org



LE PÂTURAGE SE CONCRÉTISE !

Après un essai concluant en 2022, un pâturage extensif va être mis en œuvre grâce à un partenariat avec la Ferme Caninature de Sabine Ehlers, éleveuse à Saint-Germain-sur-Avre.



5197

C'est le nombre **de passages** comptabilisés sur la réserve naturelle en 2023. Le pic de fréquentation ayant lieu en mai (période de floraison des orchidées - 959 personnes).

Portrait d'une Boncourtoise

Michèle Gay qui habite Boncourt depuis 12 ans est **une vraie passionnée** ! Retraîtée, elle occupe son temps libre avec ses nombreuses passions et nous accueille aujourd'hui, pour nous les faire découvrir.



- Bonjour Michèle, alors, racontez-nous, quelles sont ces passions qui vous animent ?

- Bonjour, tous les travaux manuels de précisions, j'aime les travaux fins, délicats et pas communs.

- Depuis combien de temps, vous donnez vous à ces travaux ?

- Depuis la retraite, cela fait une vingtaine d'année.

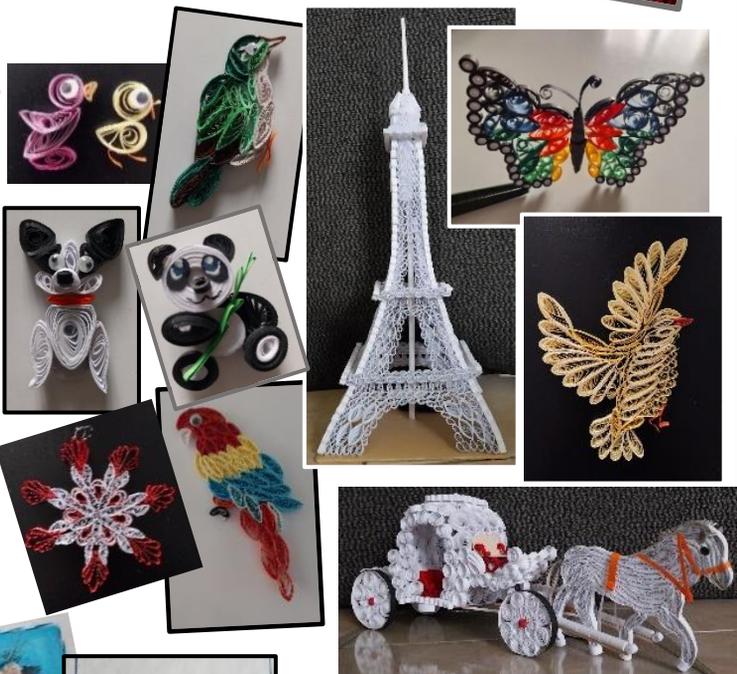
- Et précisément, quels sont-ils ?

- Je pratique la technique du quilling

- Et en quoi cela consiste t-il ?

- Je roule des bandes de papiers, puis en les rassemblant, je crée des sculptures : bonbonnières, animaux, décorations de Noël, bijoux, monuments, ...

Tout est réalisable avec un peu d'imagination et surtout beaucoup de patience !



- Et avez-vous d'autres passions ?

- Oh oui ! Celle qui me tient le plus à cœur : la passion pour la laine. Je confectionne des tableaux animaliers en relief. C'est une technique que j'ai inventée : je fais un dessin et je le « peins à la laine », je la colle en l'ayant au préalable préparée en l'effilochant et en la travaillant aux ciseaux.

- N'avez-vous jamais pensé à déposer un brevet ?

- On me l'a proposé mais je n'ai jamais donné suite.

- Merci Michèle ! Ça va m'être difficile de choisir parmi toutes les œuvres d'art que vous m'avez montrées tant il y en a !

- Merci à vous (rire)

Avant de partir, mon regard croise de jolies cartes faites de nature et de poésie.... Quelle artiste !!!



LES ASSOCIATIONS BONCOURTOISES



Amicale des pêcheurs Boncourtois

L'amicale des pêcheurs Boncourtois est ouverte à tout le monde et ses membres se feront un plaisir d'accueillir de nouveaux membres.

Président : M. BELAUE (02 37 41 99 23)

Secrétaire : M. OUALLE (02 37 41 46 21)

Trésorière : M. BOUVIER (07 65 52 31 79)

Secrétaire : M. TORTUEL (01 46 72 51 12)

Boncourt de France

Cette association réunit six villages de France, de six départements différents, nommés Boncourt !

Président : M. LERY

Vice-présidente : Evelyne GAUTHIER

Trésorier : Patrick ALLAIN

Secrétaire : Francine SCHULZE



Le cercle des nouveaux archers

Du tir à l'arc à Boncourt et à Berchères !

Le tir en extérieur et notamment en parcours.

Les entraînements ont lieu un samedi sur deux à Boncourt, le matin de 10h à 12h au bout du chemin de la Folie.

Venez nous voir sur les pas de tirs, nous vous expliquerons notre fonctionnement.



Les cyclos de Boncourt

Ce club, affilié à la Fédération Française de Cyclo Tourisme (FFCT), rassemble ceux qui veulent pédaler dans une ambiance conviviale sur les petites routes de notre belle région.

Président :

Jean-Marie LECOEUR (06 87 53 79 14)

Trésorier : Patrick COUSINET

Sécurité : Philippe RODRIQUEZ

Société de chasse de Boncourt

Cette association a pour but d'assurer la protection du gibier, le repeuplement et l'exploitation rationnelle de la chasse sur les territoires où l'association possède le droit de chasse.

Président : Patrice DEKIEN

(06 33 51 12 46)

Vice-président : Raymond PICHOT

(06 82 22 48 76)



Vivre à Boncourt

L'assoc' qui bouge son village

Vivre à Boncourt propose, tout au long de l'année, diverses manifestations destinées à divertir l'ensemble de la famille

vivre.a.boncourt@gmail.com

Présidente : Émilie KRESS

06 95 44 19 59

Trésorière : Caroline KRESS

06 64 14 08 93

Secrétaire : Audrey MULHACH

06 18 10 69 26

Et encore une p'tite nouvelle !



Association Canine Boncourt 28

L'Association Canine Boncourt 28 propose des cours d'éducation pour chiots et chiens adultes.

Les cours se déroulent le samedi matin au bout du Chemin de la Folie dans le pré du Moulin

Président : Jean-Claude HEBRANT

Trésorière : Françoise COSNUAU

Pour plus de renseignements

(privilégiez les mails ou sms)

ass-canine-boncourt28@laposte.fr

06 99 87 68 28



Le Petit Verger de Boncourt Un enfant, un arbre ...

Le Petit Verger de Boncourt (28) est une association ayant pour objectif principal de réunir les habitants du village de BONCOURT autour du projet d'un verger communal.

Président : Grégory MASQUILLIERE

(06 89 55 13 78)

Trésorier : Claude OUALLE

**RETROUVEZ
TOUTES LES
INFORMATIONS
SUR NOS
ASSOCIATIONS
SUR LE SITE
BONCOURT28
DANS LA
RUBRIQUE
ASSOCIATIONS
ET CLUBS**

À votre porte

Si vous souhaitez communiquer sur vos activités professionnelles ou de loisirs, n'hésitez pas à nous transmettre carte de visites, flyers, photos ...

Vous pouvez nous contacter au : 07 86 50 12 69



<https://les-pierres-de-lu-n-cie.mandalas.fr/>



LUCIE MEYER
06 99 45 33 15
5, Route d'Anet 28260 BONGOURT
lespierresdelucie@gmail.com
<https://www.facebook.com/lespierresdelucie>
https://www.instagram.com/les_pierres_de_lu_n_cie/



yann
ESPACES VERTS

ÉLAGAGE, ABATTAGE, TAILLE DE HAIE
DÉBROUSSAILLAGE, CLÔTURE,
ENGAZONNEMENT,
CRÉATION DE MASSIFS

06.88.43.29.37
yannh.espaces.verts@gmail.com



Ferme de la Ventrouillerie

Vente directe sur commande de viande :
agneau et jeune bovin Salers

SCEA DEKIEN GAILLARD
Adresse : La Ventrouillerie, route d'oullins 28260 Boncourt
Tél. : 02.37.41.49.39
Mail : scea.dekien-gaillard@hotmail.fr
Site : <https://laventrouillerie.wixsite.com/ventedirecte/la-ferme>



Astou CHAUVET

Coach de Vie
Praticienne en PNL

Une Vie RECONNECTEE A SOI

06 47 92 27 08 astou.chauvet-ba@orange.fr



Colette DURLIN
Artisan créatrice

IKOUPA

Accessoires de mode en raphia, sisal et jonc.
Fabriqués à la main dans nos ateliers à Madagascar
ikoupa.com

+33 (0)6 41 99 33 01 - contact@ikoupa.com



Morin Maçonnerie



06 99 69 34 12
Entreprisemorin@outlook.fr
28260 Boncourt

Maçonnerie générale
Neuf et rénovation

Ouverture de murs porteurs, montage de murs en pierres, terrassement, isolation - placo, carrelage et autres ...



FRANCEMENT BON



PROFITEZ
ET SAVOUREZ

FRANCEMENT BON vous propose uniquement des produits Français issus de nos régions :
<https://www.francementbon.com/>
Notre Boncourtoise Sandie vous offre la possibilité de découvrir ces produits et de lui acheter en direct (bières, vins, champagnes, foie gras, saucissons ...
Pour avoir un catalogue : 06 65 51 38 64 ou sandiedavid@francementbon.com
Sandie vous invite à sa Porte Ouverte le dimanche 7 juillet : 5 route de Rouvres



AB.MACONNERIE



Briere Axel
07.88.22.51.27
28260 Boncourt
briere.axel@outlook.fr

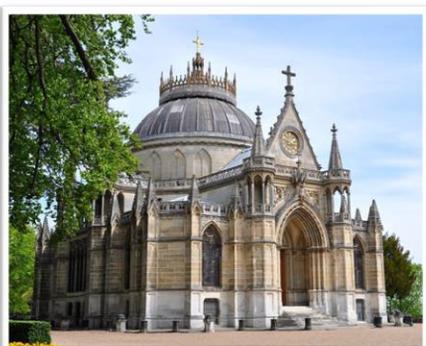
maçonnerie / terrassement
couverture / carrelage

Autour de nous



Idées de sorties culturelles ...

- Centre d'interprétation de la Renaissance CIR (Anet)
- Cathédrale de Chartres
- Chartres en lumières (à pied ou en petit train)
- Château de Maintenon
- Chapelle Royale de Dreux



Besoin de se détendre

- Ballade dans la Vallée des Cailles (Boncourt)
- Bibliothèque / Cinéma (Anet)
- Ciné Centre (Dreux)
- Chèvrerie (Mézières en Drouais)
- Centres Aquatiques (Houdan/Vernouillet/St Rémy s/Avre)
- Canoé Nature - Paintball - Mini-golf (Anet)
- Bowling (Houdan)
- Base nautique d'Ezylake (Ezy-sur-Eure)
- Plan d'eau de Mézières-Ecluzelles



LE TRI DES DÉCHETS ALIMENTAIRES, À LA PORTÉE DE TOUS

Le tri des biodéchets se généralise dans l'hexagone depuis le 1er janvier 2024 pour alléger les poubelles et produire du compost ou du biogaz.

QUE METTRE DANS LE COMPOST ?

Feuilles mortes

Broyat de bois

Essuie-tout blanc

Sclure et copeaux de bois

Paille et foin

Épluchures de fruits et de légumes

Marc de café et filtres en papier

Sachets de thé

Fruits et légumes abîmés

Coquilles d'œufs

Tontes de gazon

Fleurs fanées

DANS LE BAC OU CONTENEUR JAUNE

CHEZ VOUS, TOUS LES EMBALLAGES ET LES PAPIERS SE TRIENT

tous les papiers

briques et petits cartons d'emballages

bouteilles et flacons en plastique

emballages en métal

les sacs, sachets et films

les petits emballages en métal

les pots et barquettes

les tubes

NOUVEAU

En vrac

Bien séparés

Bien vidés

Non lavés

Le gros carton brun est à déposer en déchèterie.

Le verre est à déposer dans le conteneur dédié.

LES ORDURES MENAGÈRES NON RECYCLABLES

Déchets biodégradables (si non compostés)

Vaisselle cassée

Papiers usagés

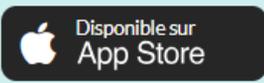
Petits objets plastiques

Les ordures ménagères doivent être déposées en sacs bien fermés. Veillez à bien sortir la poubelle le veille au soir.



Mes Déchets

Téléchargez l'application mobile !



Recevez les rappels et alertes
Activez les notifications

LES SERVICES A LA PERSONNE (SAP)

EN RESUME

Garde d'enfants, entretien de la maison, travaux ménagers, petits travaux de jardinage, de bricolage, préparation de repas, assistance administrative, ...

26 services à domicile qui peuvent vous faciliter la vie !

Mode mandataire :

Le particulier a la qualité d'employeur. Il doit supporter toutes les démarches administratives (contrat de travail, URSSAF et bulletin de salaires). L'utilisation de CESU déclaratif permet de remplir les déclarations d'employeur de façon simplifiée.

Mode prestataire :

Le particulier n'est pas l'employeur, c'est l'organisme ou l'entreprise de services à la personne qui a le rôle d'employeur. Il suffit pour le bénéficiaire de régler à son prestataire la facture périodique concernant les prestations réalisées.

Dans les 2 cas

vous pouvez bénéficier d'un avantage fiscal :

50% de crédit d'impôt, sur les sommes dépensées !



Vous avez 60 ans ou plus ?

Sous certaines conditions vous pouvez bénéficier de l'APA

L'APA (Aide Personnalisée d'Autonomie) sert à payer en totalité ou en partie les dépenses nécessaires pour vous permettre de rester à votre domicile. Elle est versée par les services du département.

EN SAVOIR PLUS

SAP <https://www.servicesalapersonne.gouv.fr/>



CESU DECLARATIF <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2912>



APA <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F10009>



A SAVOIR !

Santé, famille, retraite, droit, logement, impôt, recherche d'emploi, accompagnement au numérique : à moins de 20 minutes de chez vous, les agents **France Services** vous accueillent et vous accompagnent gratuitement pour toutes vos démarches administratives du quotidien au sein d'un guichet unique.

France Services – 25 rue Diane de Poitiers à Anet

Du Mardi au Mercredi : de 09h00 à 12h00 de 13h30 à 17h30

Le Jeudi : de 13h30 à 17h30

Le Vendredi : de 09h00 à 12h00 de 13h30 à 17h30

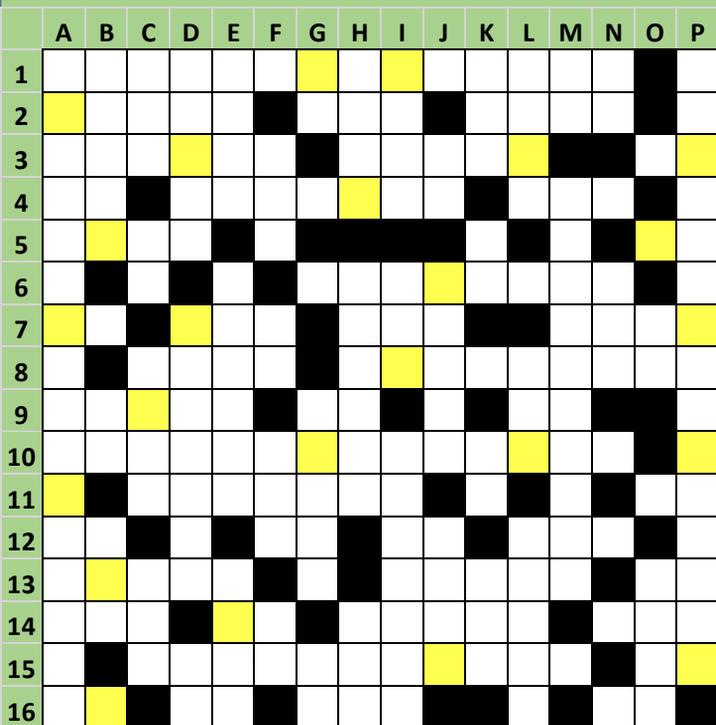
Ouvert 2 samedis par mois de 9h à 12h.

Tel. : 02 37 62 55 25 / Mail : anet@france-services.gouv.fr



A VOUS DE JOUER !

MOTS CROISES



- 1-Lieu-dit de **BONCOURT**
 - 2-Qui a une saveur âcre – Pronom personnel - Adverbe
 - 3-D'origine italienne – Qui vient du nez – Adjectif démonstratif
 - 4-Participe passé – Elle peut être physique ou numérique – Le moi
 - 5-Bannissement – Rapport constant de la circonférence d'un cercle
 - 6-Lieu dont la santé des âmes de **BONCOURT** dépend
 - 7-Oui russe - Amas – N'est pas que bête – Enfante
 - 8-Va ça et là – Petite bâtisse de **BONCOURT**
 - 9-Ancien lait bouilli normand – Interjection – Pronom personnel
 - 10-**BONCOURT** : qui ne mène pas au paradis
 - 11-Désavouera – Conifère
 - 12-Pronom personnel – Article défini ou partitif – Beau geste – Sang du Christ
 - 13-Pelotonnai – Génie des eaux – Pronom personnel
 - 14-Attacha – Jeux chinois – Clarté - Monochrome
 - 15-Les habitants de **BONCOURT** le sont ! – Apparu
 - 16-Conjonction- Ile- Partie d'une voile – Préposition
-
- A-Réserves naturelles de **BONCOURT**
 - B-Ouvrages d'orfèvrerie – Interjection – Règlementation
 - C-Précis – Dans le vent – Subdivision administrative Ethioipienne – Association de **BONCOURT**
 - D-Course ou moto – Conspirera – métal précieux
 - E-Restitue – Saint de **BONCOURT** – Qui est de feu
 - F-Espace-temps – Pronom personnel – Habitation chaleureuse – Dialecte
 - G-Note – Emanation – Symbole de richesse
 - H-Atomes – Couper menu – Pas elle
 - I-Attachas – Recueil – Guéret
 - J-Pronom personnel – Vérifiée – Voisine de **BONCOURT**
 - K-Lettre grecque – Conjonction – Venu au monde – Moins que trois
 - L-Bruit rauque – Bagarre - Puissant
 - M-En vogue – A **BONCOURT** y coulait une fontaine
 - N-Ne vit pas sur la belle bleue – Bébête
 - O-Unité de mesure – Congénital
 - P-**BONCOURT** : ne le prenez pas si vous ne voulez pas finir en psychiatrie !

A l'aide des cases jaunes, compléter cette phrase :

BONCOURT _ _ _ _ P _ _ _ _ E _ ' _ G _ _ _
 _ _ _ _ Y _ D _ _ _ _ U _



Entre ces 2 photos représentant la route de Rouvres, anciennement nommée Route de houdan, 7 erreurs ce sont glissées ... à vous de les retrouver !

← L'ORIGINALE

LA COPIE ↘



SUDOKU BONCOURTOIS!

Sur le même principe qu'un SUDOKU classique mais en remplaçant comme suit :

1	2	3	4	5	6	7	8	9
B	O	N	C	O	U	R	T	!

O	C			O	T		U	
	B	!			R		N	
			N		O	B		
!			C		O	O		
		B			U		C	
U	C		N	O	T			
	U				B	!		
C		O			!		O	
	!		R	C	O			

SOLUTIONS AUX JEUX PAGE 16



Maison médicale MM78 (Hôpital de Houdan)

Lundi au samedi : 8h-20h

Dimanche et jours fériés : 10h - 17h

Sans rendez-vous

NOUVEAU



Sécurité :

Gendarmerie d'Anet : 02 37 62 59 90

Médical

Pharmacie de garde Tél : 32 37

Centre anti-poison Tél : 02 41 48 21 21

Centre hospitalier Mantes-la-Jolie Tél : 01 34 97 40 00

Centre hospitalier Dreux Tél : 02 37 51 52 53

Hôpital de jour de Houdan Tél : 01 30 46 18 00

Maison de santé Chérisy Tél : 02 37 43 76 96

Dentiste pour les 3-12 ans : Dr GRIMBERT Maxime

Espace dentaire de l'Avre – St Rémy s/Avre - 02 37 48 84 79



Vie quotidienne

Mairie d'Anet : Tél : 02 37 62 55 25

Syndicat des Eaux Oulins : Tél : 02 37 64 52 37

Urgence Eau : Tél : 06 22 67 87 35

Enedis (électricité) : Tél : 09 70 831 970

Urgence électricité (en cas de panne de courant) Tél : 09 72 67 50 28

Agglo du Pays de Dreux : 02 37 64 82 00 (assainissement, déchetteries)



TAD : Transport à la demande

Linéad vous propose un transport en minibus à l'arrêt de la mairie vers les communes suivantes : Anet, Ezy s/ Eure, Marchezais, Ivry la Bataille, Villemeux s/Eure, Vernouillet et Dreux.

Réservation : 0970 820 621 (Appel non surtaxé)

Paiement à bord du minibus

Pour les Personnes à Mobilité Réduite, le minibus vous prend à votre domicile



3€

Transports scolaires

Maternelle et Primaire d' Anet : bus 340 (départ 8h10 avec accompagnatrice)

Collège Mozart : bus 243 (départ 8h15) – retour bus 244 (17h ou 18h)

Lycée Dreux : bus 102 (départ 6h35) + navette 10 pour Branly ou Ligne 5 depuis Anet

Linéad Dreux : 02 37 42 10 10 (inscription fin juin)



112
NUMÉRO D'APPEL D'URGENCE EUROPÉEN
Si vous êtes victime ou témoin d'un accident dans un pays de l'Union Européenne

15
SAMU
LE SERVICE D'AIDE MÉDICAL URGENT
Pour obtenir l'intervention d'une équipe médicale lors d'une situation de détresse vitale, ainsi que pour être redirigé vers un organisme de permanence de soins

17
POLICE SECOURS
Pour signaler une infraction qui nécessite l'intervention immédiate de la police

18
SAPEURS-POMPIERS
Pour signaler une situation de péril ou un accident concernant des biens ou des personnes et obtenir leur intervention rapide

114
NUMÉRO D'URGENCE POUR LES PERSONNES SOURDES ET MALENTENDANTES
Si vous êtes victime ou témoin d'une situation d'urgence qui nécessite l'intervention des services de secours. Numéro accessible par fax et SMS

3117

Pour signaler par téléphone une situation suspecte, dangereuse ou d'une agression dans le bus, métro, RER, en gare ou à bord d'un train.

3919

Chantage, humiliation, injures, coups... Les femmes victimes de violences peuvent contacter le 3919. Gratuit et anonyme, ce numéro de téléphone est accessible de 9h à 19h du lundi au samedi.

119

Numéro d'urgence dédié aux enfants en danger, victimes de violences physiques ou psychologiques.



Mairie de Boncourt

Tél. : 02 37 41 93 39

Permanence :
le mardi de 14h à 18h
le samedi de 9h à 11h

Mail : mairie.boncourt1@orange.fr

Site : www.boncourt-28.fr



En cas d'urgence contacter le 06 16 75 01 61



Si vous cherchez à héberger vos proches,
pensez à louer une chambre
au gîte de Boncourt !!

Contact : 06 38 14 42 54
ou 02 37 41 93 39

Solutions des jeux

MAIRIE DE BONCOURT

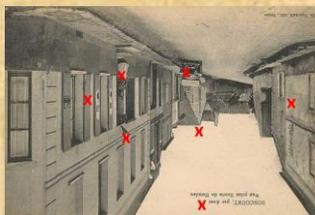


VENTE DE BOIS SEC

RESERVE AUX BONCOURTOIS

Longueur : 50 cm
Prix : 70€/stère livré

Mairie : 02 37 41 93 39



O	C	N	O	C	U	R	O	T	B	i	B
O	U	O	T	B	i	R	O	C	N	O	C
T	R	O	C	O	O	R	U	O	C	O	B
R	I	T	O	B	N	O	C	B	O	C	U
C	O	U	O	T	R	I	O	B	N	O	C
B	O	N	O	C	U	O	T	R	C	U	O
B	I	O	C	O	B	I	T	R	U	N	O
C	N	O	C	O	R	O	T	R	O	C	N
U	R	T	O	B	I	O	C	N	I	O	C

BONCOURT FAIT PARTI DE L'AGGLO DU PAYS DE DREUX

16	S	I	R	E	R	I	S	L	D	E	
15	E	B	O	N	C	O	U	R	T	O	I
14	L	I	A	V	A	G	O	L	U	E	U
13	L	V	A	I	R	O	N	D	I	N	I
12	I	L	R	D	U	B	A	V	I	N	O
11	A	R	E	N	I	E	R	A	E	R	A
10	C	H	E	M	I	N	D	E	L	E	N
9	S	E	R	A	T	O	H	U	L	L	
8	E	R	R	E	C	A	L	B	R	E	T
7	D	A	V	A	S	A	N	E	P	O	N
6	N	O	P	R	E	C	H	A	R	T	R
5	I	L	L	X	E	U					
4	L	U	A	D	R	E	S	E	S	A	L
3	L	A	T	I	N	E	N	A	S	A	L
2	A	M	E	R	E	T	O	I	T	A	N
1	V	E	N	T	R	O	U	L	L	E	R
	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K

Abonnez-vous à la "Newsletter" pour être informé
au fil de l'eau de la vie de notre village.
Après inscription, il vous faudra confirmer en
répondant au courriel que vous allez recevoir.
<https://www.boncourt-28.fr/>



NOUVEAUTE

La diffusion annuelle de notre Boncourt Info évolue !

Dorénavant, le Boncourt Info sera disponible sur le site Boncourt28
dans la rubrique Communication. Une newsletter vous informera dès sa mise en ligne.
Vous souhaitez continuer à recevoir la version papier ?
Compléter le coupon ci-dessous et déposer le à la Mairie

Je souhaite continuer à recevoir le Boncourt Info en version papier

Nom :

Adresse :